

158^{ème} Assemblée des délégués de la



samedi 2 novembre 2024
à 9h30

café - croissants dès 8h30

Salle du Léman à Apples

organisation :

Echo du Chêne de Pampigny

Attention !! 16 octobre 2024

Délai de réponse pour les président·e·s

CONVOCAATION

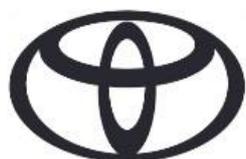
Un grand MERCI
pour leur soutien à



RAIFFEISEN



la Mobilière



**Crissier
Centre Automobile Romand**



Echo du Chêne de Pampigny



Composée de quarante musiciennes et musiciens, l'Echo du Chêne fait résonner la musique dans la commune de Hautemorges et sa région depuis presque 100 ans.

Dynamisée par notre jeune directeur Baptiste Gros, cette société a démontré une forte progression dans la qualité de ses prestations. Les résultats obtenus lors des dernières fêtes cantonales et fédérales attestent des progrès réalisés.

Cette année, nous sommes fiers de vous recevoir lors de l'Assemblée des délégués de la Société Cantonale des Musiques Vaudoises (SCMV).

Afin de garantir la relève de notre société, nous avons le plaisir d'organiser également **un brunch de soutien pour notre école de musique le dimanche matin (03.11.2024)**. Diverses productions musicales de nos élèves y seront présentées. Si vous souhaitez vous y inscrire, toutes les informations se trouvent sur notre site internet www.echoduchenenpampigny.net

Nous nous réjouissons de vous retrouver lors de l'assemblée ou à l'occasion de notre brunch et vous adressons, d'ici là, nos salutations musicales.

L'Echo du Chêne de Pampigny

Plan



Menu

Salade
Papet Vaudois
Millefeuilles
Café

158^{ème} Assemblée des délégués de la SCMV
Samedi 2 novembre 2024 à 9h30 – Salle du Léman à Apples
Organisation : Echo du Chêne de Pampigny

ORDRE DU JOUR

1. Salutations
2. Désignation des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 4 novembre 2023
4. Admissions et démissions (sections)
5. Rapports :
 - 5 a) de la Présidente du Comité central
 - 5 b) du Président de la Commission de musique
 - 5 c) du Président de la Commission technique des tambours
 - 5 d) des Responsables du Camp d'été SCMV
 - 5 e) du Caissier du Comité central
 - 5 f) de la Commission de vérification des comptes
6. Approbation des comptes 2023 et de la gestion du CC
7. Budget 2025
8. Nomination de la Commission de vérification des comptes 2024
9. Election du Comité central
10. Election du-de la président-e du Comité central
11. Informations de l'AEM-SCMV
12. Assemblée des délégués
13. Fête des jubilaires
14. Concours vaudois des solistes et petits ensembles (CVSPE)
15. Festival de musique légère
16. Fête cantonale 2028
17. Projet d'évolution SCMV : réflexion sur le fonctionnement de la faïtière
18. Communications du Comité cantonal et des commissions
19. Propositions des sections
20. Divers

*Les sections voudront bien prêter une attention particulière à cet ordre du jour.
Nous remercions L'Echo du Chêne de Pampigny pour l'organisation de cette assemblée.*

RENSEIGNEMENTS ET INSTRUCTIONS

Présence obligatoire

Selon l'article 15 des Statuts, « l'Assemblée des délégués se compose d'un délégué au moins par section. Il s'agit en principe du président. La présence de chaque section est obligatoire, ainsi que l'acquisition d'une carte de fête au minimum ».

Toute société absente devra s'acquitter, en sus du coût d'une carte de fête obligatoire de Fr. 42.-, d'un montant de Fr. 200.-, selon décision de l'Assemblée des délégués 2012.

Dès cette année, la carte de fête est de Fr. 42.-. Cette augmentation vise à mieux soutenir la société organisatrice d'une Assemblée des délégués ou d'une Fête des jubilaires, ce montant leur revenant.

Remarque importante

Le responsable de chaque section s'annoncera jusqu'à 09h00, au plus tard, à l'entrée de la salle où il recevra la documentation relative à l'assemblée et, contre paiement, la-les carte-s de fête du banquet.

RENSEIGNEMENTS ET INSTRUCTIONS

Point 3 : Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 4 novembre 2023

Le PV de la 157^{ème} assemblée est disponible sur le site SCMV

Point 8 : Nomination de la Commission de vérification des comptes 2024

Les sociétés désignées sont :

- L'Echo du Jura – Mollens
- Les Cuivres du Mont-Tendre - Montricher
- La Persévérante de Mont-la-Ville

Points 9 et 10 : Elections du Comité central et du/de la président-e

Conformément aux Statuts, après chaque mandat de quatre ans, le Comité central est réélu. Il en est de même pour le-la président-e. Pas de démission annoncée.

Point 12 : Assemblée des délégués

Les sociétés souhaitant se porter candidates pour organiser une Assemblée des délégués peuvent se proposer dans le délai imparti.

Candidature déposée pour 2026 : les sociétés réunies de Payerne, Corcelles-près-Payerne et Grandcour.

Aucune candidature déposée pour **2025**, 2027 et suivantes.

Point 13 : Fête des jubilaires

La Fête des jubilaires 2025 organisée par la Fanfare de Gryon aura lieu le 30 mars à Villars/Ollon. La Fanfare de Gimel a déposé sa candidature pour 2026.

Les sociétés souhaitant se porter candidates pour organiser une Fête des jubilaires les années suivantes peuvent se proposer dans le délai imparti.

Point 14 : Concours vaudois des solistes et petits ensembles (CVSPE)

Le CVSPE 2024 organisé par la Fanfare de Nyon aura lieu le 9 novembre 2024.

Les sociétés souhaitant se porter candidates pour organiser un CVSPE les années suivantes peuvent annoncer leur intérêt dans le délai imparti. Leurs candidatures seront validées d'entente avec l'AEM-SCMV.

Point 16 : Fête cantonale

L'Union instrumentale de Payerne, le Corps de musique l'Avenir de Payerne, la Lyre de Corcelles-près-Payerne et la Lyre de Grandcour se sont mises ensemble pour déposer leur candidature pour organiser la Fête cantonale 2028.

Point 19 : Propositions des sections

Art. 18 des Statuts : Les propositions doivent être adressées par écrit, au président du CC au moins 5 jours avant l'assemblée. Passé ce délai, les propositions sont renvoyées à l'assemblée suivante. En l'occurrence, nous vous invitons à les faire parvenir, par écrit, d'ici au **28 octobre** au plus tard, à la présidente Monique Pidoux Coupry, Chemin du Tzatio 10, 1410 Thierrens.

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION DE MUSIQUE

Point 5b de l'ordre du jour

Mesdames, Messieurs,

Votre Commission de musique actuellement composée de :

Christine Flotron, secrétaire.

Joëlle Gaillard, membre de la Commission Permanente (CP) du CVSPE.

Vincent Maurer, président de la CM et membre de la CP du CVSPE.

Antoine Rabut, représentant la SCMV auprès du Fonds romand et tessinois de composition, et responsable des cours d'initiation à la direction.

Yves Hürlimann, membre.

Florian Spirito, président de la Commission Technique des tambours et membre de la CP CVSPE.

Stéphane Pecorini, responsable du camp de musique.

s'est réunie 6 fois entre novembre 2023 et septembre 2024.

Durant cette année post-fête cantonale, nous avons tout d'abord pris le temps de faire le bilan musical de la fête afin de pouvoir améliorer certains aspects. Une révision de quelques points du règlement a été proposée au comité central et nous nous sommes également rendus compte qu'il faudra améliorer la communication et la mise en valeur de cette fête afin de pouvoir compter sur plus de participation en 2028.

Début 2024, nous avons organisé une rencontre avec les chefs des sociétés de la SCMV. Plusieurs d'entre eux ont répondu présent et ce fut l'occasion d'échanger sur des sujets importants qui nous préoccupent. Nous avons eu l'occasion de partager nos expériences sur la dernière fête cantonale, de parler de l'intégration des jeunes dans nos sociétés, de la formation des chefs ainsi que d'autres sujets divers et variés. C'est très important pour la CM de pouvoir avoir un lien étroit avec les directeurs des différents ensembles du canton et de pouvoir les aider et les soutenir. Nous allons organiser cette rencontre chaque année avec la possibilité d'accueillir à ces occasions des intervenants afin de traiter de sujet spécifique à cette fonction.

2025 marquera le retour d'un événement important pour la SCMV. Le Festival de musique légère qui se déroulera du 20 au 22 juin à Aubonne. La CM a la charge d'engager les jurys et de choisir les pièces imposées du concours ainsi que de collaborer et soutenir le responsable du comité d'organisation de la partie concours. Nous nous réjouissons d'y être et remercions l'Echo du Chêne pour l'organisation de ce bel événement rassembleur.

Durant l'année la Commission Permanente du Concours Vaudois des Solistes et Petits Ensembles a préparé le concours qui aura lieu à Nyon le 9 novembre prochain. Sous la présidence de Jennifer Girod, les membres de la CM Joëlle Gaillard (responsable bureau de concours et informatique, Vincent Maurer (réfèrent concours des vents) et Florian Spirito (réfèrent concours percussion-batterie-tambours), accompagnés de Norbert Pfammater (secrétaire), ont

travaillé d'arrache-pied pour offrir à la jeunesse un concours moderne et actuel. Communication et promotion du concours, engagement des jurys, contact avec la société organisatrice, réception des inscriptions, communication avec les participants, planification des concours, peaufinage du système informatique, etc. Un grand merci à eux. Venez nombreux à Nyon le 9 novembre pour soutenir nos jeunes !

A noter que la nouvelle application de gestion du concours que Joëlle Gaillard a mise en place en compagnie de Daniel Guignard sera également disponible dorénavant pour les concours des girones. Un test a été effectué ce printemps dans le concours du Pied du Jura et tout s'est déroulé à merveille. Une communication complète à ce sujet sera faite durant l'assemblée. Un grand merci à Joëlle et Daniel pour cet énorme travail.

Antoine Rabut s'est consacré au Fonds Romand et Tessinois de Composition (FRTC) et aux cours d'initiation à la direction. A la suite du dernier rapport de 2023, les choses n'ont que peu évolué pour le FRTC. Malgré plusieurs relances faites, c'est le calme plat et plus rien n'est entrepris. Ce qui est dommageable.

A titre personnel, Antoine pense qu'il faut revoir l'organisation de ce FRTC. Peut-être imaginer une présidence tournante entre les cantons ? Il souhaite que nous repartions sur des projets simples de compositions par des compositeurs suisses, ce qui était l'essence du FRTC.

En ce qui concerne les formations à la direction, nous avons mis en place des cours d'initiation à la direction d'ensemble. Le but étant de donner à tous les musiciens qui le souhaitent l'opportunité de venir vivre l'expérience de la direction et peut-être faire naître des vocations. Nous avons eu 4 inscriptions ! Cela s'est déroulé à Puidoux. Nous y avons fait 3 cours théoriques et la quatrième rencontre a été devant l'Echo des Rochers de Puidoux. L'expérience a été positive tant pour les élèves directeurs que pour la fanfare.

Nous allons donc relancer très prochainement une formation sur le même format que celle proposée début janvier/ février 2024.

Pour aller plus loin, nous réfléchissons à développer une formation à destination des chefs les plus confirmés du canton, sous forme de formation continue. A suivre...

Merci à Antoine Rabut pour son investissement au sein de la CM et sa pédagogie envers les futurs chefs de notre canton.

Il y a quelques mois, 107 élèves, 14 professeurs, 2 chefs, 2 professeurs de sport, 4 responsables administratifs, une équipe cuisine, se sont retrouvés à Ste-Croix du 1^{er} au 12 juillet pour faire de la musique, du sport et vivre une expérience communautaire qui s'avère toujours hors du commun. Stéphane Pecorini et Joëlle Gaillard, cheffe invitée, ont proposé un programme ambitieux et varié qui a réveillé l'enthousiasme des participants. L'audition du samedi 6 juillet a été un grand succès, tout comme les deux concerts des 11 et 12 juillet à Ste-Croix et Savigny.

Tout le monde s'est retrouvé le samedi 13 juillet pour aller à Zürich participer au World Youth Music Festival. Et là encore les participants ont donné leur meilleur, voire plus, pour faire de ce moment un souvenir inoubliable. Encadré par des parents, toute la troupe a passé un week-end intense de musique et d'amitié.

Un immense merci à toutes les personnes qui rendent le camp SCMV possible et à Stéphane Pecorini pour son immense travail sur la partie musicale.

La question de la rémunération d'un directeur se pose à chaque changement de chef dans une société, tant du côté du comité que celui du directeur.

Cette année, Yves Hürlimann a finalisé un sondage qui a permis de collecter les habitudes de rémunération dans nos sociétés vaudoises.

C'est avec un taux de 60 % de participation que les présidents épaulés des trésoriers ont complété ce sondage entre février et avril 2024, ce qui nous permet d'avoir une photographie relativement représentative du sujet.

La compilation et l'analyse des résultats ne permettent en aucun cas d'éditer une grille salariale, ni de négocier un salaire à la hausse ou à la baisse.

Il permet cependant de mettre en lumière les différents liens entre le salaire d'un directeur et d'autres aspects comme son âge, son ancienneté ou son degré de formation, ou encore la taille, la catégorie ou le type de société.

D'autres thèmes ont été abordés comme les modes de rémunération (par exemple 13ème salaire, déclaré ou non), les habitudes d'augmentations, ou les primes.

Les résultats du sondage seront prochainement disponibles sur demande. Un grand merci à Yves Hürlimann qui a mené ce projet de mains de maître.

La CM a participé aussi à des séances de la commission de restructuration de la SCMV sous la houlette fort appréciée d'Albin de Miéville. Ce sujet important sera évoqué lors de l'assemblée.

Mesdames et Messieurs, comme vous le constatez votre CM est active, à l'écoute et entreprend des projets afin de répondre à des besoins et problématiques actuels ! Merci à tous ses membres pour l'immense travail accompli !

Un grand merci à toutes les personnes qui donnent de leur temps pour le bien de notre passion et de notre SCMV : Monique Pidoux Coupry et son comité, Florian Spirito et la CTT, Bertrand Curchod et l'AEM. Merci pour votre dévouement.

Enfin merci à vous tous d'œuvrer toute l'année pour faire perdurer et avancer nos harmonies, fanfares, Brass Bands et Corps de tambours dans la bonne direction.

Le président de la CM
Vincent Maurer

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION TECHNIQUE DES TAMBOURS

Point 5c de l'ordre du jour

Chères Musiciennes, Chers Musiciens,

Après une année de Fête cantonale, la suivante est en général plus calme, ce qui fut effectivement le cas.

Une séance a été organisée le 24 février dernier pour les directeurs de fanfare et directeurs d'ensemble tambour. Seul une dizaine de directeurs de fanfare ont répondu présent et aucun directeur de tambour.

Nous allons renouveler la chose chaque année avec une meilleure communication et voir si cela évolue vers plus d'intérêt.

Concernant le camp de musique SCMV, quel bonheur de voir 6 tambours inscrits. Une augmentation d'un tiers, c'est sur la bonne voie, pourvu que cela continue.

La promotion sous la forme d'un marching band pour tambours et percussionnistes va se dérouler le 28 septembre prochain, avec pour but le grand défilé de la Fête des épouvantails à Morges. Avec plus de 30 inscrits, le succès est au rendez-vous.

Et enfin pour le CVSPE, si l'année passée je vous annonçais 20 tambours individuels et 5 ensembles, cette fois ce sont 29 solistes et 8 ensembles. Autant dire à pied d'égalité avec le camp de musique, puisque l'augmentation est aussi proche d'un tiers.

Je souhaite d'ores et déjà bonne chance à tous et que le plaisir soit au centre de cette journée.

Je terminerai en disant que si l'augmentation générale du nombre de participants dans les événements est réjouissante, nous manquons toujours de moniteurs et c'est de ce côté que nous devons creuser des pistes pour le futur.

Je remercie mes précieux collègues, Olivier Monge et Christophe Laurent, pour leur travail tout au long de l'année et vous souhaite à toutes et tous une année riche en musique.

Le président de la CTT
Florian Spirito

RAPPORT DES RESPONSABLES DU CAMP DE MUSIQUE

Point 5d de l'ordre du jour

Le 42^{ème} camp d'été de la SCMV s'est tenu du lundi 1^{er} au vendredi 12 juillet à Sainte-Croix. Au total ce sont 115 élèves de 12 à 20 ans qui s'y sont inscrits, cela représente la meilleure fréquentation de ces cinq dernières années.

Les éléments marquants de l'édition 2024 ont été la présence de Joëlle Gaillard comme cheffe invitée, ainsi que la participation au festival de musique de jeunes WJMF à Zürich le week-end suivant le camp. Comme nous sommes déjà revenus en détails sur ces aspects dans le SCMVMag de septembre, nous donnons ici notre rapport sur les aspects plus organisationnels et logistiques.

Les locaux préparés pour nous par la commune de Sainte-Croix conviennent toujours parfaitement à notre organisation. Avec une salle de gym supplémentaire, nous avons même gagné en souplesse pour pouvoir organiser suffisamment d'activités sportives en parallèle pour les après-midis. La salle du Forum à Savigny convient quant à elle à merveille pour le concert final, organisé avec la complicité de l'Union Instrumentale de Forel (Lavaux).

Côté musical, les 14 professeurs qui ont été engagés pour le camp sont toutes des personnes qui enseignent au sein d'une école de l'AEM-SCMV. En plus de marquer notre attachement à notre association faitière pour la formation, cela permet d'avoir une publicité directe au sein de nos écoles car les professeurs participant au camp font souvent une excellente promotion auprès de leurs élèves.

Pour la partie administrative, l'équipe du bureau a été rejointe cette année par Léa D'Ascoli, ancienne élève du camp, musicienne de l'Avenir d'Aclens et enseignante de rythmique. Léa a notamment pris en main le sponsoring et l'organisation d'une tombola lors des concerts, permettant de dégager des ressources financières supplémentaires pour le camp.

Côté finance justement, le camp 2024 se boucle avec un déficit d'un peu moins d'une dizaine de milliers de francs. Ce résultat déficitaire, bien qu'il soit peu agréable à vous communiquer, est à relativiser face au montant supplémentaire de CHF 25'000.- qu'a représenté la participation au WJMF. Vous trouvez dans les graphiques ci-après la répartition par poste des dépenses et des revenus du camp 2024.

Nous profitons de remercier ici le comité central de la SCMV pour son soutien, et de témoigner la plus grande gratitude aux sponsors du camp, en premier lieu la Loterie Romande, la FEM et le programme Jeunesse et Musique.

L'édition 2025 devrait selon toute vraisemblance être plus ordinaire dans son organisation, même si elle sera bien sûr encore une fois extraordinaire de moments musicaux et humains !

Les responsables administratifs du camp SCMV
Léa D'Ascoli, Daniel Guignard, Ysaline Javet et Véronique Mayor

Pour le bureau du camp
Daniel Guignard



INFORMATIONS DE L'AEM-SCMV

Point 11 de l'ordre du jour



Assemblée générale de la SCMV 2024

Informations du comité AEM-SCMV

Les écoles de musique de l'AEM-SCMV

Les 11 écoles de musique membres de l'AEM-SCMV, sont reconnues par la Fondation pour l'Enseignement de la Musique (FEM).

Elles comptent aujourd'hui plus de 3500 élèves et plus de 300 professeurs.



Signature d'une convention collective de travail

Après 19 ans de discussions, un accord historique a été signé entre les associations patronales des écoles de musique (AVCEM, AEM-SCMV) et les représentants des enseignants (AVEM-SSP, AFAP). La Convention Collective de Travail, entrée en vigueur le 1er janvier 2024, régit les relations professionnelles des écoles de musique reconnues par la LEM, couvrant salaires, avantages sociaux et temps de travail.

C'est une première en Suisse pour toutes les écoles de musique reconnues du canton de Vaud. Face aux défis d'application, le comité de l'AEM a réuni les directeurs pour échanger sur les bonnes pratiques. Cependant, des préoccupations subsistent, notamment sur la grille salariale et l'indexation, qui dépendent du financement futur par le canton et les communes. L'avenir reste incertain quant à la capacité de la FEM à garantir le financement des Conservatoires et écoles de musique du canton.

Changements au sein du comité de l'AEM-SCMV

Étienne Mounir a quitté le comité de l'AEM-SCMV lors de l'assemblée générale du 28 septembre 2024 (raisons professionnelles). Le comité le remercie chaleureusement pour sa précieuse et fructueuse collaboration.

Félix Bergeron a rejoint le comité à l'issue de cette assemblée générale. Le comité lui souhaite la bienvenue et se réjouit de cette nouvelle collaboration.

Le comité est désormais composé de :

- Bertrand Curchod, président
- Chantal Maurer, membre
- Norbert Pfammatter, membre
- Félix Bergeron, membre
- Didier Bérard, caissier

Comité AEM-SCMV
Bertrand Curchod